

COMMISSION DES TERRITOIRES saison 2014 -2015

Proposition du système de licences 2015 -2016

Une seule licence pour pratiquer le Volley indoor et/ou le Beach volley y compris dans 2 clubs différents. Il faudra donc prendre en compte le décalage de date entre le début de la saison Beach et celui de la saison Indoor

La pratique du Beach par le licencié sera indiquée sur l'attestation de licence afin d'identifier le pratiquant. Pour toute licence prise de compétition et/ou de Volley pour tous, possibilité d'ajouter (sans coût supplémentaire) une fonction : dirigeant de club, arbitre, entraîneur, scolaire, universitaire.

Cette fonction sera indiquée sur l'attestation de licence

LA FFVB DELIVRERA 2 TYPES DE LICENCES ET UN « PASS VOLLEY »

1. LA LICENCE POUR UNE PRATIQUE EN COMPETITION volley indoor + beach volley Les catégories jeunes de pupilles à 18 ans auront uniquement le choix d'une licence compétition.		2. LA LICENCE « VOLLEY POUR TOUS » - pour une pratique non compétitive, en salle et sur sable - pour capter et conserver un public à pratique « auto organisée »
Licence fédérale	Licence « Loisir compétition » (ex- compet'lib)	Public cible :
Public cible : Compétiteurs souhaitant évoluer dans un championnat Fédéral. Entraîneurs Arbitres	Public cible : <i>Joueurs de loisir qui souhaitent vivre l'émulation d'une compétition, sans toutefois être contraint par les règles fédérales</i>	Dirigeants, Bénévoles Parents accompagnateurs Parents sympathisants Enseignants ...
Cette licence permettra: - de maintenir une offre structurée à destination des compétiteurs - de maintenir et organiser l'arbitrage et les formations - de maintenir et organiser la formation des entraîneurs	Cette licence permettra: - de maintenir une offre de compétition pour un public qui ne souhaite pas s'engager dans un championnat fédéral - en rivalisant avec celle des fédérations affinitaires, d'éviter la fuite des licenciés vers ces fédérations	Cette licence permettra: - de participer aux animations/activités portées par le club. - en étant unique quelque soit l'activité, de cumuler plusieurs activités portées par le club - d'éviter ainsi la fuite des licenciés vers la pratique "sauvage" (auto organisée)

Pratiques possibles: ▪ Chts nationaux ▪ Chts régionaux ▪ Chts départementaux	Pratiques possibles: ▪ <i>Pratique organisée et contrôlée au choix par les ligues, les comités départementaux ou par les clubs, selon les accords locaux</i> ▪ <i>Mixité possible dans les équipes</i> ▪ <i>Pas de participation au championnat fédéral départemental</i> ▪ <i>Aucune montée possible en championnat régional</i>	Exemples d'activités (avec mixité possible): ▪ <i>Le baby volley (moins de 6 ans):</i> ▪ <i>Le Volley santé</i> ▪ <i>Le Handi volley</i> ▪ <i>Volley 3*3, 4*4</i> ▪ <i>Volley détente</i> ▪ <i>Sport en entreprise</i> ▪ <i>Volley de sable</i> ▪ ...
Tarifs actuels pour : <i>Part FFVB :</i> <i>Part Ligue :</i> <i>Part CD :</i> Le club fixera librement sa cotisation.	Les tarifs FFVB, Ligues et CD devront impérativement être compétitifs avec les affinitaires de type UFOLEP, FSGT . (senior FSGT =30€21) et quoi qu'il en soit sans augmentation pour 2015-2016 (par rapport au tarif de l'ex compet lib) Le club fixera librement sa cotisation.	Exemple de tarifs : Un tarif plafonné et attractif pour les parts : fédérales ligues et CD. Exemple : ▪ <i>La part FFVB est à déterminer (4 à 5 € semble raisonnable)</i> ▪ <i>La part Ligue serait < ou = à la part FFVB</i> ▪ <i>La part CD serait aussi < ou = à la part FFVB</i> Le club fixera librement sa cotisation.
Avantages : ▪ L'accès aux championnat fédéraux ▪ La présence d'arbitres certifiés sur les matches. ▪ Entraîneurs formés dans les clubs ▪ Une couverture par assurance ▪ Rabais sur les entrées aux matches de pro ▪ L'accès aux colloques/conférences de la FFVB	Avantages : une offre d'appartenance ▪ Une couverture par assurance ▪ Abonnement à la newsletter électronique Volley ball ▪ Rabais sur les entrées aux matches de pro ▪ L'accès aux colloques/conférences de la FFVB ▪ Communication régulière de la part de la FFVB ▪ Autres idées ...	Avantages : une offre d'appartenance ▪ Pratique des activités relevant de la licence « Volley pour tous » dans les différents clubs du territoire. ▪ Couverture par assurance ▪ Abonnement à la newsletter électronique ▪ Rabais sur les entrées aux matches de pro ▪ Accès aux colloques/conférences FFVB ▪ Communication régulière de la part de la FFVB ▪ Accès à du matériel de soutien ▪ Participation aux rencontres, rassemblements amicaux organisées par les clubs, CD, ligues. ▪ Participation aux manifestations accessibles avec le Pass Volley ▪ Autres idées

LE PASS VOLLEY :

- **Se définit comme une sorte de licence journalière (ancienne licence événementielle) proposée pour la découverte du Volley Indoor et/ou du Beach volley y compris dans le cadre d'animations scolaires, pour une participation à une manifestation exceptionnelle quelle que soit l'époque de l'année et en étant couvert par une assurance adaptée**
- Ne permet pas de participer aux compétitions officielles.
- Disponible auprès des clubs de la FFVB, des comités départementaux et des ligues.
- Un cout plancher par ½ journée ou journée pourra être mis en place, correspondant au coût de l'assurance.

Les licenciés "Volley pour tous" auront les mêmes droits que les licenciés fédéraux et les licenciés "loisir compétition"